

Compte rendu - CPTS PARIS NEUF Groupe de travail PP PEC patients âgés à domicile

Réunion du 16/12/2024 – local CPTS

Participants : Dr Marie Jager (Médecin gériatre - Référente) ; Hervé Humblot (Infirmier libéral. Référent) ; Dr H. Wahid (directrice CAJ LAROQUE - Référente) ; C. Oudry (Ergothérapeute ADIAM) ; V. Fanget (Sophrologue) ; F. Lapierre (Infirmière responsable ADIAM) ; A. Nouail (ergothérapeute – EMER Lariboisière) ; R. Alegre (chef de service Elan Retrouvé) ; Dr C. Ferchaud (médecin coordonnateur CAJ LAROQUE) ; S. Leduc (CRT) ; J. Descamps (Infirmière facilitatrice de parcours) ; I. Labusquière (Coordinatrice CPTS).

Excusés : I. Aknouche (chef de projet e-parcours M2A-DAC Paris Nord-Est) ; Ch. Boss (Kinésithérapeute) ; S. Bouclier (Kinésithérapeute) ; C. Gondouin (Assistante sociale – EMER Lariboisière) ; P. Helson (directrice EHPAD) ; M. Porte (Kinésithérapeute)

Invitées : Dr CHERMAK Ouassila (Médecin géronto-psychiatre EMPSA) ; GAKOU Sita (IPA EMPSA) ; PEREZ-SIERRA Maria (IDE EMPSA) ; EL MELYJY Nawelle (secrétaire EMPSA).

Présentation de l'Equipe mobile de Psychiatrie du sujet âgé (EMPSA)

Le groupe de travail a souhaité depuis quelques mois recevoir l'Equipe Mobile de Psychiatrie du sujet âgé (EMPSA) afin de réfléchir aux modalités de prise en charge et de suivi des patients du territoire ayant des troubles cognitifs et/ou psychiatriques.

L'objectif est de mieux connaître et faire connaître les ressources du territoire en la matière.

H. Wahid, directrice des Centres d'accueil de Jour (CAJ) G. Laroque et Miribel, ne pouvant être présente à toute la réunion, fait part de son expérience. Elle expose une journée type pour une personne accueillie au sein du CAJ et explique qu'il existe des sous-groupes selon le niveau d'atteinte sur le plan cognitif, que les personnes avec des plaintes cognitives sans diagnostic peuvent être accueillies, de même que des personnes avec un sentiment d'isolement et de solitude, parfois des symptômes anxio-dépressifs.

Une évaluation neuropsychiatrique est faite dès l'arrivée de la personne au centre avec la famille (NPI-F) pour déterminer les troubles neuropsychiatriques observés au domicile (gravité, fréquence et retentissement sur l'aidant familiale) et adapter l'accompagnement. Ensuite une deuxième évaluation est faite après 2 ou 3 mois au centre, dans le cadre de l'élaboration de son projet d'accompagnement personnalisé (PAP), mais cette fois avec l'équipe soignante (NPI-ES). Ces évaluations sont refaites a minima une fois par an dans le cadre du PAP ou si besoin suite à une modification du comportement.

Le groupe insiste sur la difficulté pour les professionnels de santé (structures médico-sociales, libéraux) à orienter les personnes, entrer en contact avec les bons interlocuteurs, avoir des réponses quant aux conséquences de certains traitements... bref donner du sens à leur prise en charge, créer du lien avec l'entourage.

Il y a en effet une vraie méconnaissance des structures spécifiques pour la prise en charge de ces patients qu'il conviendrait de combler pour éviter que certains professionnels « renâclent » même parfois à tenter d'identifier les bons interlocuteurs.

L'EMPSA présente l'historique de la structure créée en 2015, dans le cadre du PAERPA pour les patients en risque de perte d'autonomie avec des problèmes psychiatriques, sur les 9^e, 10^e et 19^e arrondissements.

Avec la pérennisation du financement par l'ARS, la structure a été rattachée au GHU psychiatrie.

Au départ, l'essentiel des signalements se faisait d'abord avec la M2A-DAC Paris Nord-Est.

Depuis 2018, l'âge de prise en charge a été abaissé aux personnes de 70 ans et plus (au lieu de 75 ans et plus). Tous les outils, dont la fiche de signalement (*cf. document joint au compte-rendu*) ayant été créés par l'équipe.

Aujourd'hui les missions de l'EMPSA sont les suivantes (*cf. flyer de présentation de l'EMPSA joint au compte-rendu*) :

- Intervention :
 - o au domicile, sur signalement des professionnels de santé et acteurs médico-sociaux ;
 - o en EHPAD, sur demande de l'Equipe mobile de gériatrie externe de Paris Nord.

L'objectif étant de maintenir la personne âgée au domicile dans les meilleures conditions possibles.

- Expertise géronto-psychiatrique tout en évitant les doublons avec la prise en charge par le CMP ;
- Prise en charge de courte durée (pas au long cours) et pas d'intervention dans l'urgence.

Les modalités de signalement, par les professionnels uniquement, sont à effectuer exclusivement sur l'adresse générique (empsa@ghu-paris.fr).

Les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

Les signalements à l'EMPSA peuvent porter sur la :

- Prise en charge des troubles anxieux et/ou dépressifs suite à des traumatismes, hospitalisation, deuils... ;
- Prise en charge des troubles comportementaux et si détection de troubles cognitifs, orientation vers les consultations mémoire et troubles somatiques vers des spécialistes ;
- Prise en charge en sorties d'hospitalisation (services somatiques ou psychiatriques) ;
- Prise en charge de personnes préalablement suivies par le CMP et avec perte d'une ressource entraînant une rupture de soins
- Prise en charge des personnes atteintes du syndrome de Diogène.

La prise en charge porte sur 120 à 150 personnes par an, la réunion de staff ayant lieu tous les jeudis matins.

L'équipe de l'EMPSA précise qu'elle intervient peu sur le 9^e arrondissement, peut-être en raison d'une population plus jeune et avec des conditions socio-économiques plus favorables.

Evocation des différentes échelles/tests pour apprécier les troubles psychiatriques, outils peu connus et qui peuvent nécessiter une sensibilisation.

Le groupe manifestant un intérêt sur le sujet, l'équipe précise que l'EMPSA a la possibilité d'effectuer des formations (Saint Anne Formation, référencée Qualiopi) qui peuvent être conçues à la carte en fonction des besoins des professionnels de santé.

Un tour de table a lieu pour recenser les structures ressources sur le territoire qu'il conviendrait, en plus des structures participant déjà à la réflexion, d'associer aux travaux du groupe.

Parmi les structures évoquées :

- CMP 9^e rue de Bucarest ;
- CATTP Denise Grey rue du buisson Saint Louis 10^e ;
- ADIAM (déjà présente) ;
- l'Élan Retrouvé et son service de consultations de psychiatrie non sectorisé avec psychiatres/psychologues/assistantes sociales rue La Rochefoucauld ;
- L'EHPAD Les Parentèles (déjà présent) ;
- Le CAJ G. Laroque (déjà présent) ;
- l'HDJ gériatrie Lariboisière (déjà présente) ;
- M2A-DAC Paris Nord-Est (Julie Morin) ;
- Dr Card, Psychiatre du 9^e ;
- L'associations Delta7 ;
- Les associations Tout autre les choses, Paris en compagnie, Croix Rouge, Petits frères des pauvres...

Il est convenu, avec l'appui de l'équipe de l'EMPSA qui accepte d'être présente aux prochains groupes de travail, de :

- Répertorier les ressources psychologiques et psychiatriques du 9^e arrondissement ainsi que leur volonté d'opérer un suivi de leurs patients ;
- Travailler à une matinée/soirée de sensibilisation à la détection des troubles psychiatriques et au bon usage des thérapeutiques.

Divers

- **Création, dans le cadre du groupe de travail « Prévention », d'un sous-groupe sur la santé mentale** qui sera amené à travailler avec ce groupe de travail et contribuera en particulier au recensement des professionnels de la santé mentale du territoire.
- **21 janvier 2025 : Conférence sur la santé mentale - focus sur la dépression, co-organisée par la CPTS Paris 8 et Paris Neuf, à 19h30 à la Maison des Pharmaciens dans le 9^e.**

Prochaine réunion du groupe de travail, avec les acteurs évoqués que joindra la CPTS, le 10 février à 13h30. Le parcours fragilité motrice, qui entre dans les attributions de l'EMPSA, sera également présenté, lors de cette réunion.